



MUNICIPALITE  
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 2 juin 2014

**PREAVIS N° 02/2014**

## **PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY AU CONSEIL GENERAL**

### **relatif à la demande d'une augmentation du crédit d'étude pour l'assainissement de la grande salle**

---

#### **Préambule**

En 2011, le Conseil général a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 125'000.- pour permettre d'étudier l'assainissement du bâtiment de la grande salle. Depuis, la Municipalité s'est régulièrement penchée sur les différentes possibilités et variantes. En tenant compte que la salle de classe de la Maison de Ville n'est plus dans les normes et qu'il est possible que sa fermeture soit demandée, que les places d'accueil pour les enfants durant la pause de midi et après l'école ne sont pas suffisamment nombreuses et que la mise en place de la journée continue votée en 2009 obligera les communes à offrir ce service, la Municipalité a demandé une étude plus poussée, tenant compte de la création de deux nouvelles salles de classe et de locaux pour l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers). La société EPIQR a soumis un projet permettant de concilier ces différentes problématiques et de conserver une grande salle dans la durée. Evidemment, ces études complémentaires ont nécessité une plus grande implication du bureau d'architecture ainsi que des coûts plus élevés. La Municipalité pourrait vous soumettre une demande de crédit d'investissement basée sur les avant-métrés mais, pour des raisons de transparence et une meilleure gestion des coûts, elle préfère demander une augmentation du crédit d'étude afin de pouvoir soumettre au Conseil général un crédit de construction basé sur des soumissions rentrées.

#### **Conclusions**

La Municipalité est d'avis qu'il serait mal venu de limiter les travaux sur le bâtiment à son assainissement. L'utilité de ce bâtiment, tant au point de vue scolaire que social, a fait ses preuves tout au long des années passées et il paraît plus judicieux de repenser le bâtiment dans son ensemble.

Le montant supplémentaire pour finir l'étape de mise en soumissions est de Fr. 80'000.-, y compris les frais de reprographie et la TVA. Cet investissement sera financé par un emprunt du même montant et amorti en 5 ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront pour l'amortissement de Fr. 16'000.- et pour les intérêts de Fr. 1'600.-, soit un total annuel de Fr. 17'600.-.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- vu le préavis municipal no 02/2014
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

accorder à la Municipalité le crédit supplémentaire de Fr. 80'000.- pour l'étude de l'assainissement et de l'agrandissement du bâtiment de la grande salle.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

U. LAUPER

L. BASTIDE

LA MUNICIPALITE

Adopté en séance de Municipalité le 2 juin 2014